

ACTION URGENTE

TURQUIE. COUVRE-FEU JOUR ET NUIT POUR UNE DUREE INDETERMINEE, PLUS DE 200 000 PERSONNES EN DANGER

Un couvre-feu est en vigueur jour et nuit depuis le 11 décembre dans le district de Sur, à Diyarbakır, et depuis le 14 décembre à Cizre et Silopi, dans la province de Şırnak (sud-est de la Turquie). Pendant ce temps, la police et l'armée mènent des opérations contre le Mouvement de la jeunesse patriotique révolutionnaire, un groupe armé. Plus de 200 000 personnes vivent dans les zones concernées ; certaines n'ont pas accès à la nourriture ni aux soins, outre les graves pénuries d'eau et d'électricité. Plus de 70 civils et au moins sept militaires et policiers auraient été tués.

Les villes de Cizre et Silopi (province de Şırnak) sont soumises à un couvre-feu depuis le 14 décembre car les forces de sécurité ont lancé des opérations contre le Mouvement de la jeunesse patriotique révolutionnaire (YDG-H), un groupe armé affilié au Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK). Des avocats et des militants locaux ont expliqué à Amnesty International que plus de 40 personnes, dont des femmes, des enfants et des personnes âgées, avaient été abattues par des tireurs d'élite des forces de sécurité à Cizre depuis l'instauration du couvre-feu. Les habitants de Silopi ont signalé 25 décès, notamment de femmes et d'enfants. Un avocat turc a indiqué que le corps de Taybet İnan, une femme de 56 ans abattue par un tireur d'élite, était resté sept jours dans la rue avant que la famille ne le retrouve.

Dans le district de Sur, à Diyarbakır, six quartiers sont soumis à un couvre-feu depuis le 11 décembre. Des avocats ont signalé que 13 habitants au moins avaient été tués. Environ la moitié des habitants du district se seraient réfugiés dans des quartiers voisins, où le couvre-feu n'est pas en vigueur. Les manifestations et les veillées organisées chaque jour hors des zones sous couvre-feu sont régulièrement dispersées par la police au moyen de gaz lacrymogène et de canons à eau, et des protestataires sont arrêtés.

Dans toutes les zones sous couvre-feu, de nombreux habitants doivent faire face à de graves pénuries d'eau et d'électricité et ne peuvent quitter leur domicile pour se procurer des aliments de base. Ceux qui ont besoin de soins médicaux ne peuvent se rendre dans d'autres quartiers pour en bénéficier. Il arrive parfois que les ambulances ne parviennent pas à entrer dans les zones sous couvre-feu en raison des conditions de sécurité ou parce que les services de sécurité leur en refusent l'accès.

Dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en turc ou dans votre propre langue) :

- appelez les autorités turques à s'abstenir de retreindre arbitrairement le droit de circuler librement, à faire en sorte que les habitants de Cizre, de Silopi et du district de Sur (Diyarbakır) aient le temps de sortir de chez eux chaque jour ou à leur donner d'autres moyens d'accéder à tous les produits de première nécessité, aux soins médicaux, à l'eau et à l'électricité, et à veiller à ce qu'ils puissent quitter les zones concernées ;
- exhortez-les à ne pas utiliser d'armes à feu sauf s'il existe une menace de mort imminente ou un risque de blessure grave et à diligenter sans délai des enquêtes indépendantes et impartiales sur les morts et les blessures infligées dans les zones sous couvre-feu ;
- priez-les instamment de veiller à ce que la liberté de réunion pacifique soit pleinement respectée lorsque des personnes souhaitent montrer leur solidarité envers les habitants des zones sous couvre-feu.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 22 FÉVRIER 2016 À :

Ministre de l'Intérieur
Efkan Ala
İçişleri Bakanlığı
Bakanlıklar
Ankara, Turquie
Fax : + 90 312 418 1795
Courriel : ozelkalem@icisleri.gov.tr
Formule d'appel : *Dear Minister, /*
Monsieur le Ministre,

Premier ministre
Ahmet Davutoğlu
Vekaletler Caddesi Başbakanlık Merkez
Bina
P.K. 06573
Kızılay / Ankara, Turquie
Fax : + 90 312 403 62 82
Courriel : ozelkalem@basbakanlik.gov.tr
Formule d'appel : *Dear Prime Minister, /* Monsieur le Premier ministre,

Copies à :
Président de l'Institution des droits humains
Hikmet Tülen
Yüksel Caddesi No. 23, Kat 3, Yenışehir
06650 Ankara, Turquie
Fax : + 90 312 422 29 96
Courriel : tihk@tihk.gov.tr

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Turquie dans votre pays (adresse/s à compléter) :

Name Address 1 Address 2 Address 3 fax Fax number courriel Email address formule d'appel Salutation
Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

TURQUIE. COUVRE-FEU JOUR ET NUIT POUR UNE DUREE INDETERMINEE, PLUS DE 200 000 PERSONNES EN DANGER

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Depuis l'échec du processus de paix entre le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) et le gouvernement en juillet, des affrontements armés entre le Mouvement de la jeunesse patriotique révolutionnaire (YDG-H), affilié au PKK, et les forces de sécurité ont lieu dans des zones urbaines du sud-est de la Turquie.

Selon le ministre de l'Intérieur, plus de 3 000 « terroristes » ont été tués lors de la dernière flambée de violence. À la mi-décembre, les combats de sont intensifiés à la suite du déploiement massif de policiers et de militaires dans la région.

Dans les villes où les forces de sécurité mènent des opérations contre l'YDG-H, la municipalité et les autorités de district imposent un couvre-feu qui contraint les habitants à rester chez eux jour et nuit. Elles estiment que ces mesures sont nécessaires pour permettre « la capture des membres de l'organisation terroriste séparatiste [le PKK] et assurer la sécurité des personnes et des biens ».

La Turquie est tenue de faire respecter le droit de circuler librement. Bien que ce droit puisse connaître certaines limites, toute restriction doit être nécessaire et proportionnée, prévue par la loi et imposée à une fin légitime. Le maintien de l'ordre public peut constituer une raison légitime. Cependant, le couvre-feu en vigueur jour et nuit pour une durée indéterminée est une restriction disproportionnée qui dure depuis plus de quatre semaines à différents endroits et entraîne des violations d'autres droits humains. Toutes les mesures de sécurité doivent être nécessaires et proportionnées pour être légales. Des coupures d'eau ont été signalées dans toutes les zones sous couvre-feu. Priver les habitants d'eau et d'électricité est une mesure disproportionnée. Quoi qu'il en soit, le fait de les empêcher de se réfugier ailleurs ne peut se justifier au nom de la sécurité.

Aux termes des normes internationales protégeant le droit à la vie, les agents chargés de l'application des lois ne doivent avoir recours à la force meurtrière, et plus particulièrement aux armes à feu, qu'en cas de légitime défense, de menace de mort imminente ou de risque de blessure grave. Il ne doit y avoir de recours intentionnel à l'usage meurtrier d'armes à feu que si cela est absolument inévitable pour protéger des vies humaines (article 9 des Principes de base sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois).

Plus de 200 000 habitants des zones soumises à un couvre-feu jour et nuit pour une durée indéterminée
Hommes et femmes